

Le 13 octobre 2004

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 par Hydro-Québec. Ce projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement parce qu'il consiste en l'agrandissement d'un lieu d'entreposage de déchets radioactifs.

Je demande au Bureau de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il aura faite du projet. Le mandat du Bureau débutera le 8 novembre 2004.

Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Thomas J. Mulcair

P.J.